

DAJI/2024/Décision/Tarifs/28

Décision portant approbation du tarif du colloque
« *International Photophysics 2024* » - PIIM

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le Laboratoire de Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM – UMR 7345) a présenté, le 4 mars 2024, une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le colloque « *International Photophysics 2024* »,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « *International Photophysics 2024* » organisé par le Laboratoire de Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM – UMR 7345).

Ce colloque aura lieu du 20 au 23 octobre 2024 au Village Club de Marseille.

Les tarifs d'inscription hors taxes et éventuelle gratuité sont ainsi définis :

Catégories	Montant HT
Participants sans hébergement (8 participants)	250 €
Participants avec hébergement (27 participants)	480 €

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 20 juin 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le :
Transmis au Recteur le :

27 JUIN 2024

27 JUIN 2024